

**Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») –  
Établissement et modification des règles de l'OCRCVM en vue de la mise en application des  
principes fondamentaux du modèle de relation avec les clients**

L'Autorité des marchés financiers a publié le projet de modifications de règles, déposé par l'OCRCVM portant sur la mise en application des principes fondamentaux du modèle de relation avec les clients. Une première version de ce projet de modifications de règles a fait l'objet d'une publication dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2008-02-29, Vol. 5, n° 08.

(Les textes ont été publiés dans la section 7.3.1 du Bulletin de l'Autorité des marchés financiers du 2009-04-24, Vol. 6, n° 16).

**Commentaires**

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 23 juillet 2009, à :

M<sup>e</sup> Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire de l'Autorité  
Autorité des marchés financiers  
800, square Victoria, 22<sup>e</sup> étage  
C.P. 246, tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3  
Télécopieur : 514.864.6381  
Courrier électronique : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

**Information complémentaire**

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Rachel Cyr  
Analyste  
Direction de la supervision des OAR  
Autorité des marchés financiers  
Téléphone : 514.395.0337, poste 4367  
Numéro sans frais : 1.877.525.0337, poste 4367  
Télécopieur : 514.873.7455  
Courrier électronique : [rachel.cyr@lautorite.qc.ca](mailto:rachel.cyr@lautorite.qc.ca)